

8 juin. L'endroit le plus approprié pour cette revue, je le dis en toute déférence, serait peut-être le comité plénier, après la deuxième lecture du bill.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Pourrais-je demander au ministre des Finances si, à l'égard de ce bill, il ne jugerait pas opportun de nous faire part de ses sentiments et de ceux de ses collègues à l'égard des instances que le maire de Windsor et les municipalités intéressées ont faites récemment au sujet des difficultés qu'éprouve l'industrie automobile. Je pose cette question tout en me rendant parfaitement compte, naturellement, que le gouvernement approfondira davantage cette question à la suite d'une rencontre qui, sauf erreur, aura lieu cette semaine entre les membres du gouvernement et les représentants de l'industrie automobile et, plus tard, au cours de la semaine suivante, entre les membres du syndicat des ouvriers unis de l'automobile et le gouvernement. Le ministre jugerait-il opportun de nous parler de cette affaire qui intéresse les gens de ma collectivité et de bien d'autres, au sujet des mesures auxquelles le gouvernement songe pour remédier à la situation?

L'hon. M. Fleming: Il ne serait pas opportun d'en parler en ce moment. La question n'a rien à voir aux dispositions du bill. Il y aura d'autres occasions au cours de la présente session où l'honorable député, s'il le désire, pourra soulever la question. Cette affaire n'a certes rien à voir au bill dont la Chambre est maintenant saisie.

L'hon. M. Martin: Le bill ne porte peut-être pas sur des questions qui permettraient de remédier à la situation, mais il est certes permis au ministre ou à n'importe qui de réexaminer le bill à l'égard de toute chose qui n'y est pas incluse mais qui pourrait, si on l'appliquait à une situation particulière, être incluse dans le contexte de la mesure à l'étude. Cependant, d'après la réponse du ministre je vois qu'il n'est pas en mesure de nous présenter un rapport à l'heure actuelle au sujet d'une question si importante.

M. Benidickson: Monsieur l'Orateur, étant donné les importantes négociations, passées et présentes, ayant une répercussion marquée sur le tarif douanier, j'ai été assez déçu que le ministre n'en ait pas profité pour parler plus longuement de certains des articles figurant dans les résolutions budgétaires du 31 mars.

Le ministre a alors signifié qu'une très importante conférence commencerait l'automne prochain relativement à nos accords commerciaux du GATT, conférence qui durerait peut-être plusieurs mois. Vu qu'un bon nombre des modifications proposées dans le présent

bill se rapportent à nos accords commerciaux du GATT, le ministre devrait fournir plus de renseignements à la Chambre et au pays aujourd'hui. La semaine dernière, nous avons discuté l'offre, rendue publique par le gouvernement américain, relative aux propositions que ce gouvernement a l'intention de présenter l'automne prochain à la conférence du GATT. Bien entendu, nous nous intéressons particulièrement aux articles qui font l'objet d'un commerce important entre le Canada et les États-Unis.

A ce propos, le gouvernement américain a déjà mis de l'avant ce qu'on appelle une "offre". D'après moi, l'offre dont nous avons entendu parler aurait dû être divulguée à la Chambre. On nous a dit, assez cavalièrement, que si les journaux américains en avaient parlé, les députés n'avaient qu'à consulter ces journaux pour se renseigner sur la question. Mais étant donné que nous discutons une série de changements à apporter à la liste tarifaire de la loi sur les douanes, et que certains de ces changements seront peut-être touchés par les négociations de l'automne prochain, il me semble qu'avant de terminer le débat, le ministre devrait nous en dire davantage sur l'état actuel des négociations entre le Canada et les États-Unis, notre principal coéchangiste.

Quant aux changements proposés et dont nous sommes saisis, le ministre a déclaré que quatre des résolutions qui ont précédé le bill avaient trait à des numéros visant les produits textiles. Je ne crois pas me tromper en disant que ces numéros, sauf certaines exceptions, secondaires, ont été réglés par la Commission du tarif, c'est-à-dire que, sauf pour certaines exceptions d'ordre secondaire, les propositions qu'on nous a présentées provenaient de la Commission du tarif, qui a récemment examiné les listes tarifaires en ce qui regarde les textiles. Comme les recommandations de la Commission du tarif comportaient une hausse des droits, et comme certains des numéros en cause étaient consolidés en vertu de notre accord commercial du GATT, le gouvernement avait dû entamer des pourparlers avec les signataires du GATT qui se trouvaient atteints par les changements envisagés. En conséquence, le ministre a déclaré que le bill tendait à abaisser les droits sur une vingtaine d'articles, à cause des concessions qu'il a fallu accorder aux principaux fournisseurs de ces denrées, pour contrebalancer les hausses que le gouvernement a décidé d'imposer à l'égard des textiles.

Le ministre a donné à entendre qu'il attend d'un moment à l'autre de nouveaux rapports de la Commission du tarif sur la question des textiles. Il a parlé, sauf erreur, des bas, des tricots et des vêtements de laine.